

## Un mythe

*Chômage et diminution des postes de travail : les statistiques succèdent aux bilans circonstanciés sans donner la véritable dimension du phénomène pour la grande majorité de la population. Car derrière la froide précision des chiffres apparaissent mal des réalités humaines bouleversantes ; ce sont ces travailleurs qui ont perdu leur emploi il y a des mois et qui sont maintenant au bout de leur assurance-chômage (pour ceux qui étaient assurés...); ce sont ces travailleurs étrangers qui avaient fait leur vie ici et qui s'en retournent dans leur pays d'origine comme on émigre (avec leurs enfants, nés en Suisse, déjà engagés dans une scolarisation genevoise, bernoise ou valaisanne, dont les copains habitent Morges, Saint-Imier ou Bulle).*

*Face à ces drames, les réactions ont pu paraître en général infimes, molles en tous les cas. Certes, la moiteur sociale helvétique et traditionnelle a là aussi dominé ; mais il a fallu au surplus compter avec la solitude du chômeur, acculé à une réelle honte d'être tout à coup sans travail dans une société où la dignité signifie avant tout la capacité de consommation ; mais il a fallu encore compter avec l'animosité larvée à l'égard de « ces étrangers qui s'incrument, qui volent le boulot des Suisses » ; mais il a fallu enfin compter avec une résignation largement répandue : c'est l'affaire des patrons, pas celle des salariés ! Ceci dit, on note ici et là des signes intéressants qui pourraient être à long terme le prélude à une riposte généralisée et responsable : a-t-on à l'esprit par exemple Schwarz à Bienne ou Extension Auto à Genève ?*

*Un tel climat pose à l'évidence — la discussion est ouverte depuis peu, mais elle ne cesse de prendre de l'ampleur — le problème de la paix du travail et de la portée des conventions collectives.*

*Inutile de nier soudain les retombées bénéfiques de la paix sociale dans notre pays depuis plus de trente ans ! Mais il faut poser comme un fait acquis que les « bénéfiques » ont été, pour la classe*

*ouvrière, moins considérables qu'on l'a laissé entendre : la situation économique met en particulier en évidence l'absence quasi-totale de pouvoirs des travailleurs et de leurs organisations à l'intérieur des entreprises, en tout cas les limites particulièrement étroites de leur action. La paix du travail s'en trouve, dans les faits, relativisée ; il n'y a que le patronat pour soutenir qu'elle est absolue !*

*Démystifions donc en priorité cette « paix » en la réduisant simplement à ce qu'elle est réellement (se crispier sur des slogans tels que « halte à la paix du travail » ne fait qu'accréditer un mythe creux) ! Dans cette perspective, rendre aux conventions collectives leur véritable place, celle d'accords limités, sur le fond et dans le temps, entre patrons et ouvriers, celle d'instruments de lutte parmi d'autres.*

*Dans un tel climat, il faut admettre que les éléments constitutifs des conventions collectives évolueront. Jusqu'ici, les revendications matérielles donnaient le ton à elles seules ou presque (en période de prospérité les efforts des syndicats en la matière étaient reçus du reste dans une indifférence très large). Il n'est pas question de les abandonner même si la diminution durable (prix de l'énergie et des matières premières) des marges de profit les rendront de plus en plus délicates ; mais tant la « crise » que la prospérité nous l'ont enseigné, elles doivent être appuyées par un renforcement du pouvoir ouvrier à l'intérieur des entreprises. Un dialogue efficace est à ce prix ; et c'est l'existence de ce dialogue qui justifiera, de cas en cas, la paix dite du travail.*

### DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Politique du développement : Sandoz et Ciba-Geigy menacent ; pp. 4/5 : Des régions faibles, toujours plus faibles et des régions fortes, toujours plus fortes ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Un socialiste ; p. 7 : Quarante-cinq heures : un combat d'arrière-garde — Le soleil pour la RFA, l'atome pour la Suisse ; p. 8 : La semaine dans les kiosques alémaniques : Publicitas a le bras long.

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
N° 337 6 novembre 1975  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

# 337

# Politique du développement: Sandoz et Ciba-Geigy menacent

Donc la chimie bâloise passe à l'attaque, ou à la contre-attaque puisqu'elle se sent mise en cause de façon inadmissible par le rapport d'une commission mandatée par les quatorze principales organisations suisses de coopération au développement pour faire le point de la politique de notre pays vis-à-vis du tiers monde<sup>1</sup>.

La réplique des multinationales helvétiques est pour le moins sèche. Le marché mis entre les mains des responsables de Pain pour le prochain, Helvetas, de Swissaid, de l'Action de carême des catholiques suisses (pour ne citer que les principales organisations visées) est net : où vous vous distancez des thèses exposées par la commission que vous avez mandatée, ou nous vous coupons les vivres (l'industrie devrait « réfléchir sérieusement si elle ne ferait pas mieux de financer directement ses propres projets plutôt que de soutenir des organisations d'aide au développement »), et de fait des dons de quatre à cinq chiffres, jusqu'ici versés, font déjà défaut cette année...

Il faut croire que le rapport incriminé frappe aux points sensibles... Concocté à l'origine d'une part pour faire pièce (DP 311 : La coopération au développement : la grande confusion des définitions) aux motifs avancés officiellement par le Conseil fédéral pour justifier la coopération, et d'autre part pour servir de bilan intermédiaire de l'action des organisations en cause, il aura eu au moins le mérite d'éclaircir le débat puisque les spécialistes des chimiques, dans une analyse jointe aux menaces, justifient leur position. Brièvement résumée, elle tient dans les postulats que nous résumons ci-dessous, en leur opposant les thèses correspondantes de la commission d'experts (telles qu'elles sont proposées en introduction de l'ou-

<sup>1</sup>Les thèses contestées ont paru en français sous le titre « Maldéveloppement Suisse-Monde » (propositions pour une nouvelle politique suisse de développement). Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève).

vrage publié en français par le Centre Europe-Tiers monde) :

## 1. La « politisation ».

Les porte-parole de la chimie : pas question de politiser la question de l'entraide internationale ! L'économie suisse ne veut pas s'engager politiquement dans les pays sous-développés ou même hâter des modifications des structures politiques dans ces régions.

La commission des organisations de coopération au développement :

« Le changement des structures sociales et politiques existantes constitue, dans la plupart des pays sous-développés, la condition d'une économie répondant aux besoins de la masse populaire. Sans réforme agraire, par exemple, les couches pauvres de la population ne pourront atteindre une production alimentaire suffisante à leur subsistance. Notre politique de coopération doit donc s'efforcer de soutenir les pays qui ont créé, ou qui veulent créer, des structures favorables au développement. Lorsque les gouvernements entravent le développement et mènent une politique qui aggrave la misère, notre solidarité doit s'adresser aux mouvements qui luttent pour le développement et la libération des défavorisés.

» Il faut être clair sur le fait que l'aide au développement comporte toujours un facteur politique. Qu'on le veuille ou non, elle renforce l'ordre existant ou l'affaiblit. Les conflits qui résultent de cette dimension politique doivent être réglés ouvertement. De ce point de vue, la politique des projets de la Confédération aussi bien que des organisations d'entraide doit être repensée ».

## 2. Le « modèle » capitaliste européen.

Les porte-parole de la chimie : l'économie suisse voit dans l'exportation de nos normes commerciales une contribution positive qui favorise le développement; dans cette perspective, elle dis-

tingue expressément l'activité commerciale, et les contributions au développement qui en résultent, de l'aide au développement proprement dite; une des conditions « sine qua non » du dit commerce est la rentabilité à long terme.

La commission : « Les investissements privés aux Etats-Unis ne sont pas une aide à l'Amérique; les investissements privés dans le tiers monde ne sont pas une aide au développement. Ils sont effectués afin de rapporter des bénéfices. On ne cesse toutefois de les présenter comme des prestations en faveur des pays sous-développés, bien qu'il soit avéré que, dans la plupart des cas, ils freinent le développement plutôt qu'ils ne le stimulent. Les investissements privés transfèrent principalement des modèles de consommation occidentaux, ils apportent le plus souvent une technique nécessitant peu de main-d'œuvre mais d'importants capitaux (au lieu de faire l'inverse) et renforcent ainsi les inégalités.

---

*Les organisations d'entraide et de coopération au développement qui avaient commandé le rapport, et sont ainsi concernées au premier chef par les menaces de la chimie bâloise sont les suivantes :*

- Pain pour le prochain
- Service chrétien pour la paix
- Déclaration de Berne
- Action de Carême des catholiques suisses
- Fédération genevoise de coopération avec le tiers monde
- Fonds pour le développement et la solidarité avec l'Afrique
- Helvétas
- Commission interconfessionnelle pour les problèmes du développement
- Mouvement catholique ouvrier KAB
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière
- SAFEP (groupes suisses alémaniques de travail sur la politique de développement)
- Conseil suisse pour la paix
- Swissaid

---

» La supériorité des Etats industriels du point de vue de la technique (y compris celle des armements) et des capitaux impose aux pays sous-développés des structures qui vont totalement à

l'encounter de leurs besoins. Par la technique moderne et l'engagement massif de capitaux, on crée dans le tiers monde des enclaves industrialisées ultra-modernes, qui n'apportent profit et bien-être qu'à peu de gens, alors que les conditions de vie de la majorité pauvre, surtout de la population paysanne, se détériorent davantage. Les revenus d'exportation augmentent, mais la capacité d'approvisionnement de la population devient toujours plus précaire. Un tel « développement » procure un surplus de gain à la classe dominante, peu nombreuse, et à l'économie des Etats industriels, mais entraîne en revanche le chômage, l'exode rural et la paupérisation des masses. La Suisse, comme pays industriel riche, participe activement à cette mal-orientation du développement et en tire profit ».

### 3. L'économie de marché et l'Etat.

Les porte-parole de la chimie : grâce à l'économie de marché, antithèse de l'interventionnisme étatique, les multinationales, par la création de nouveaux lieux de production, sont en mesure de favoriser le développement dans les pays où elles s'implantent. Une action facilement vérifiable ! Un exemple, le Brésil.

La commission : « Le trait commun aux pays « développés » et « sous-développés », aux riches et aux pauvres, c'est la mauvaise orientation du développement. Les Etats industriels se sont voués à une croissance apparemment illimitée, ont gaspillé des matières premières irremplaçables et ont porté des atteintes irréparables à l'environnement. La monstrueuse accumulation de richesses dans les pays industriels, avec tous ses effets négatifs, n'a pourtant été possible que parce que les pays sous-développés ont été condamnés à livrer des matières premières bon marché et à acquérir des produits manufacturés coûteux. L'orientation aberrante du développement dans les pays industriels a provoqué, et continue de provoquer, le développement mal orienté des pays sous-développés. La destruction de l'environnement, le gaspillage des matières premières et de l'énergie, et

la consommation de luxe dans les pays industriels sont inséparablement liés à la pauvreté, la faim et le chômage des pays sous-développés ».

On le voit, sur ces trois points principaux, les thèses sont apparemment inconciliables; il est possible cependant que l'affrontement entre dans une phase nouvelle de clarté si l'on n'en reste pas au stade des menaces et du chantage financier. Rompus à l'art des techniques commerciales à long terme, les responsables de la chimie bâloise doivent savoir qu'ils ne s'imposeront pas à leurs opposants par la seule affirmation brutale de leur dimension économique...

## 1028 millions de francs

*A titre de rapide rappel, un aperçu des ressources financières transférées de Suisse vers les pays en voie de développement l'année passée.*

— *Les prestations totales de la Suisse étaient en 1974 de 1 028 millions de francs, contre 947 millions de francs en 1973. Par rapport au produit national brut (PNB), ces prestations totales se sont élevées à 0,74 % en 1974, après avoir atteint 0,73 % en 1973.*

— *Une comparaison des chiffres pour 1973 et 1974 montre qu'avec 202 millions de francs en 1974, les prestations publiques à des conditions de faveur ont été de 2,4 % inférieures à celles de 1973 (207 millions de francs). Par rapport au PNB, elles ont passé de 0,16 % en 1973 à 0,14 % en 1974 (on entend par « prestations publiques à des conditions de faveur » tous les flux financiers vers les pays en développement et les institutions multilatérales de financement provenant de fonds publics qui sont fournis dans le but essentiel de favoriser le développement économique des pays en développement et qui sont assortis de conditions de faveur (dons, contributions assimilables à des dons, crédits d'une durée particulièrement longue et ayant un délai de grâce prolongé, ainsi qu'un taux d'intérêt de faveur).*

— *Les autres prestations publiques nettes ont été en 1974 de 30,5 millions de francs, contre 17,5 millions de francs en 1973 (les « autres prestations publiques nettes » comprennent tous les autres moyens fournis par des collectivités publiques mais qui ne sont pas assortis de conditions de faveur).*

— *Les prestations nettes de l'économie privée, qui avaient presque doublé entre 1972 et 1973, se sont élevées en 1974 à 713 millions de francs, ce qui représente le 0,52 % du PNB. Ce résultat, comparé aux chiffres de 1973 (660 millions de francs), représente une augmentation de 8 % (par « prestations nettes de l'économie privée », il faut entendre tous les moyens fournis aux pays en développement par l'économie privée à des conditions du marché sous forme d'investissements privés, de crédits à l'exportation, d'émissions d'emprunts, etc.).*

— *Enfin, les prestations des œuvres privées d'entraide ont atteint en 1974, 82 millions de francs, contre 63 millions de francs en 1973, soit une augmentation de près de 30 % (par « prestations des œuvres privées d'entraide » on entend les dépenses d'aide au développement et de secours effectuées par des organismes privés sans but lucratif).*

### MERCI

Merci à tous les abonnés qui ont répondu à notre dernière missive : les noms d'éventuels nouveaux abonnés parvenus à la rédaction permettront, à n'en pas douter, d'augmenter le cercle des fidèles de « Domaine Public » ! Le temps de les trier, de les classer pour éviter les envois à double et de les reporter sur les étiquettes collantes indispensables, nous commençons l'expérience... Inutile de signaler à ceux qui n'auraient pas encore répondu à cet appel que nous restons à leur disposition !

P.S. — Un peu de statistiques : DP paraît depuis le 31 octobre 1963, il entre donc dans sa treizième année avec le présent numéro ; la collection complète du journal compte autant de numéros de la formule bi-mensuelle (neuf ans) que de l'hebdomadaire dans sa présentation actuelle.

# Des régions faibles, toujours plus faibles; des régions fortes, toujours plus fortes

*La récession économique actualise, si besoin était, l'urgence d'une réflexion sur le développement régional, surtout à travers les inégalités qu'elle exacerbe. Ce thème, depuis longtemps, fait l'objet d'articles dans ces colonnes. Accordons-nous cette semaine le temps d'une récapitulation sous la forme d'un certain nombre de propositions, ou de points d'interrogation, qui devraient orienter en priorité nos prochaines études.*

*Il s'agit tout d'abord de comprendre pourquoi une région stagne, voire régresse sur le plan économique; cela implique, La Palisse l'aurait dit peut-être, de s'interroger sur les facteurs et les mécanismes qui sont à la base du développement des zones plus riches.*

*Et l'on aboutit logiquement à l'analyse d'un certain nombre d'interdépendances: le développement des régions riches se fait pour une part appréciable au détriment des régions pauvres. Pourquoi? Comment?*

Le déséquilibre qui caractérise la Suisse au chapitre du développement régional tient à l'évidence à des raisons liées à la fois à notre système économique ou à notre mode de développement et à notre organisation politique. Passons-les en revue, en commençant par le chapitre économique!

## **Le rôle des investissements privés**

Proposition 1. — Les critères unilatéraux de localisation des investissements privés à la base du développement cumulatif régional et urbain.

Le choix d'implantation d'une activité industrielle, bancaire ou de services est, de manière générale, fonction des conditions de production déjà existantes: c'est que ne pèsent, dans la décision finale, que les avantages que les entreprises trouveront dans telle ville ou telle région. L'entreprise, dans le choix de son lieu d'implantation, ne tient compte que des économies externes (qu'elles

soient d'origine privée ou publique) dont elle bénéficiera; elle néglige dans son calcul celles qui seront engendrées par son installation.

Cette orientation unilatérale dans les critères de localisation explique le caractère cumulatif du développement régional et urbain. C'est la raison pour laquelle les investissements privés progressent le plus rapidement dans les zones qui ont atteint le niveau de développement le plus élevé. En contre-partie, les zones moins développées enregistrent un volume d'investissements privés plus limité. Dans certaines zones, on constate même un « désinvestissement » (départ ou fermetures d'entreprises).

## **Processus cumulatif**

Cette répartition des investissements privés est à l'origine d'un processus cumulatif qui donne naissance aux inégalités de développement entre les régions. L'évolution démographique s'adapte à cette répartition spatiale des investissements de production: la population des zones moins riches émigre dans les zones développées. Cette concentration spatiale des activités et des hommes est encore encouragée par la politique d'infrastructure poursuivie par les pouvoirs publics. L'infrastructure n'est-elle pas réalisée en priorité dans les régions développées (routes, équipement technique, etc.)? Parce que c'est d'abord dans ces régions que les moyens financiers sont les plus importants et les besoins les plus manifestes. Il est clair que ce processus de concentration est généralement facilité par le dynamisme plus restreint des entrepreneurs des régions retardées (oppositions à de nouvelles implantations, efforts limités en matière de recherche et de diversification).

## **Vers une économie de services**

Proposition 2. — L'évolution de la Suisse vers une économie de services et de production industrielle spécialisée accentue la concentration.

Le processus de concentration est en fait stimulé par les changements qui se manifestent au sein de l'économie suisse. Essentiellement industrielle autrefois, cette dernière s'oriente de plus en plus vers une économie de services. En Suisse, les activités de recherche, de management et de commercialisation ne cessent de se développer. Et où? bien sûr dans les villes.

Au chapitre des activités de production, deux évolutions, qui sont d'ailleurs liées. Elles s'effectuent beaucoup plus à l'étranger où les coûts de production, en particulier de main-d'œuvre, sont nettement plus avantageux; et le secteur industriel suisse se spécialise progressivement dans des productions qui exigent des techniques élaborées à coefficient de capital élevé et une main-d'œuvre qualifiée.

Or, au même titre que les services auxquels elles sont étroitement liées, ces activités de production s'implantent dans les régions développées et plus particulièrement dans les grands centres urbains. Ce phénomène s'inscrit en fait dans le cadre de l'évolution de l'économie capitaliste suisse et mondiale, évolution qui se traduit, pour des raisons de concurrence, par une concentration croissante des activités aussi bien sur le plan technique, financier que géographique. Le pouvoir économique ne cesse de se concentrer dans les zones et axes déjà développés, transformant les autres parties du pays en succursales ou ateliers de sous-traitance.

## **La socialisation des coûts**

Proposition 3. — La socialisation des coûts de concentration.

La concentration accrue des hommes et des activités dans les zones développées est à l'origine de charges d'encombrement et de coûts sociaux. L'expansion s'effectue à coûts croissants, ce qui devrait entraver le développement régional et provoquer le rejet des activités vers les zones moins riches.

En réalité, ce phénomène ne s'opère pas, car une part importante des coûts de concentration sont pris en charge par les collectivités publiques, en particulier la Confédération (investissements dans les transports, l'équipement technique et socio-culturel, etc.). Il y a certes rejet, mais à la périphérie des zones développées.

Les charges qui résultent de la concentration ne sont que très peu répercutées sur ceux qui les provoquent. Aussi les hommes et les activités continuent-ils de s'agglomérer au-delà de l'optimum et cela, pour une part appréciable, aux frais de la communauté nationale. La solution passe par une privatisation des coûts sociaux (impôts sur l'environnement, harmonisation et péréquation fiscale).

### **Pas de politique globale**

Proposition 4. — Les mesures actuellement en vigueur sur le plan fédéral ne convergent pas en une politique globale et cohérente.

En économie de marché, l'action de l'Etat se limite, en matière de développement économique, à créer le cadre et les bases nécessaires au déroulement des activités du secteur privé. C'est dans cette optique que la politique des pouvoirs publics est conçue pour résoudre ce problème des disparités régionales. L'observation des faits le prouve : les mesures publiques risquent d'être, tant à l'échelon fédéral que cantonal, insuffisantes et surtout d'une efficacité limitée.

La politique suivie par la Confédération dans ce domaine comprend plusieurs volets qui se sont ajoutés les uns aux autres sans donner toutefois naissance à une politique cohérente et globale. De plus, l'ensemble des mesures fédérales prend en fin de compte essentiellement la forme d'une aide financière à l'infrastructure publique: aidons à la réalisation de l'équipement collectif des régions moins développées, les activités économiques s'y implanteront par la suite, et l'exode de la population sera freiné, voire arrêté. Tel est le postulat ! Les trois grands volets de la politique fédérale en matière de lutte contre les disparités régionales :

### **Péréquation intercantonale**

— A. Le système de péréquation financière intercantonale. La première tentative de corriger l'inégalité économique entre les régions a résidé dans la mise sur pied à l'échelon fédéral du système de péréquation financière entre les cantons riches, moyens et faibles. Ce système prévoit l'octroi de subventions fédérale en fonction de :

la capacité financière du canton,  
la participation cantonale aux projets subventionnés,

la situation particulière des régions de montagne. Pour nécessaire qu'elle soit, cette péréquation fédérale présente des lacunes. Pour n'en signaler que les principales, il faut d'abord souligner que les subventions fédérales sont accordées pour un projet pour autant que le canton et les communes bénéficiaires soient à même de financer leur part, chose relativement plus facile dans les cantons riches que dans les cantons moyens et surtout faibles, même avec des taux de subvention différenciés. (Par exemple, en ce qui concerne les communes de la chaîne du Jura, il y aurait lieu d'examiner si un grand nombre d'entre elles, quoique financièrement faibles, ne bénéficient pas de subventions fédérales insuffisantes parce que faisant partie de cantons à capacité financière moyenne.)

Autre critique : la péréquation financière est une mesure qui agit a posteriori. Elle est destinée à compenser partiellement les conséquences et non les causes des disparités intercantionales. Cela s'explique essentiellement par le fait que les cantons pauvres touchent plus de subventions d'entretien que d'équipement.

### **L'aménagement du territoire**

— B. La politique fédérale en matière d'aménagement. Elle fait malheureusement encore défaut. En effet, à l'échelon fédéral, on le sait, l'aménagement du territoire n'en est qu'à ses balbutiements ; on n'a guère dépassé là le stade des principes. Il n'existe pas de conceptions directri-

ces, si ce n'est CK-73, qui n'est qu'un catalogue de vœux pieux, puisqu'y manque une élaboration systématique des moyens à mettre en œuvre dans cette perspective. Quant aux conceptions partielles ou sectorielles qui en découleront, elles risqueront bien d'entériner des situations de fait. Les moyens prévus concernent l'organisation de l'espace et du territoire ; ils relèvent pour l'essentiel du domaine de l'infrastructure publique. Rien de plus.

Conséquence du caractère partiel de ces projets : chaque région ne perçoit son avenir économique qu'en fonction des régions plus développées. C'est ainsi que Sainte-Croix définit son expansion par rapport à Yverdon, qui se situe quant à elle par rapport à Lausanne. Cette dernière ville réagit et agit alors en fonction de Genève, Bâle et Zurich. Il est alors évident que cette philosophie de l'expansion conduit ces dernières grandes villes ainsi que les régions qui en dépendent à concevoir leur développement futur non pas en fonction des parties moins développées du pays mais bien plutôt en termes de concurrence avec les métropoles européennes de Munich, Milan ou Lyon.

Cette orientation est donc facilitée et même accentuée par l'absence d'une conception directrice à l'échelon national en matière d'aménagement et de développement qui définirait en termes d'objectifs et de moyens la place et l'interdépendance respective des différentes régions de Suisse. Il en résulte que les régions qui disposent des moyens financiers et politiques les plus importants imposent leur choix et leur volonté.

Dans ces conditions, l'aménagement du territoire ne saurait être seul la panacée face aux disparités économiques régionales. Doit venir le doubler, une planification économique ou au moins une politique nationale de développement régionale qui se présente comme telle; c'est l'orientation prise par la Confédération avec la loi sur les régions de montagne.

● SUITE ET FIN AU VERSO

# Des régions faibles, toujours plus faibles

## La loi sur les régions de montagne

— C. La politique fédérale en matière d'investissements dans les régions de montagne. Dernière née, cette politique est encore pour l'essentiel une aide financière à l'équipement collectif. Utile pour permettre aux régions de montagne de rattraper leur retard, on peut douter qu'elle soit suffisante pour remédier aux inégalités régionales en Suisse. Sans doute, l'aide à l'infrastructure s'accompagne-t-elle d'autres mesures qui visent à stimuler l'investissement privé dans le secteur de production (octroi de cautionnements à l'industrie et au tourisme). D'autre part, l'application de cette politique se fait sur une base régionale et dans le cadre d'une planification économique. Autant d'éléments favorables qui risquent cependant d'être annulés par le fait qu'aucune mesure n'est envisagée à l'échelon fédéral pour maîtriser et même freiner l'expansion cumulative des régions riches de Suisse.

## Les meilleures cartes

Proposition 5. Aux cantons les mieux lotis les meilleures cartes.

Dans le contexte politique suisse, il semble que les cantons doivent commencer par compter sur eux-mêmes. N'est-ce pas d'ailleurs le corollaire de la garantie par la Confédération de la souveraineté des cantons sur leur territoire ? A ce jeu, les cantons les mieux lotis seront évidemment les gagnants.

A leur niveau, et parallèlement aux tâches traditionnelles des cantons, des mesures directes et indirectes d'encouragement de l'économie ont été prises.

- les mesures de type administratif :  
plans d'aménagement cantonaux  
loi sur les constructions  
politique d'information

- les mesures d'ordre financier :  
les exonérations et les allègements fiscaux  
les subventions et crédits de l'Etat  
les cautionnements et les garanties de l'Etat

Quelques remarques :

— les cantons constituent généralement des entités trop restreintes pour soutenir seuls une politique d'expansion économique (moyens limités et à efficacité réduite);

— tous les cantons prennent de telles mesures; on peut sérieusement se demander si celles des cantons pauvres sont vraiment « supérieures » à celles des cantons riches ?

— en fait, ces mesures sont avant tout destinées à attirer de l'extérieur de nouvelles activités. N'y a-t-il pas là un risque de concurrence intercantonale peu favorable aux cantons pauvres (surenchères fiscales par exemple) ?

— cette politique est possible en période de croissance forte, car il s'agit de se partager l'accroissement du gâteau national. Mais en période de stagnation économique, les cantons ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes...

---

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Un socialiste

Charles Sollberger est mort. Il avait valu au Parti socialiste vaudois un troisième siège au Conseil d'Etat (pour une courte durée, il est vrai), l'emportant sur le candidat radical Pidoux (dit « Titi ») grâce à sa popularité, due à son bon sens et à son humanité.

Je me souviens d'un brillant avocat, qui me déclarait avec hargne que Sollberger était « bête » ! Témoignant par là méconnaître complètement qu'il est deux intelligences : une intelligence « intellectuelle » si je puis dire, « cérébrale », faite de faux brillants et dans le meilleur des cas d'habileté dans le maniement des concepts; et une autre, infi-

niment plus haute et plus rare, l'intelligence du cœur, si je puis dire de nouveau. Et celle-là, Charles Sollberger l'avait au plus haut point.

« Plus on monte dans l'échelle sociale, écrit à peu près Michelet, plus on rencontre de « lumière », mais moins on rencontre de « chaleur ». Issu du peuple, Charles Sollberger était chaleureux. Et c'est pourquoi, lors des dernières élections au Conseil d'Etat auxquelles il participa, quoiqu'il fût le premier élu socialiste du canton, il se retira pour laisser la place à un camarade moins bien placé, mais pour lequel une non-réélection eût été catastrophique — alors que lui, ayant le sentiment d'avoir accompli sa tâche, il pouvait se le permettre. Et c'est pourquoi aussi, alors qu'il était déjà atteint dans sa santé et notamment dans sa vue, revenant de je ne sais quel congrès à Zurich, il n'hésitait pas à s'arrêter à Berne ou à Fribourg aux seules fins de rendre visite à un camarade connu des années plus tôt au Conseil National (dont il avait lui-même cessé de faire partie depuis trois ou quatre ans, et l'autre beaucoup plus), parce que ce camarade se mourait d'un cancer à l'hôpital de la ville... (Et tous ces votes sur la question atomique ou sur le budget militaire, sur l'armement et le sur-armement, où il y avait d'un côté cent et quelques « oui »; au milieu un certain nombre d'abstentions socialistes; et de l'autre les trois ou quatre conseillers du Parti du travail, plus Dellberg, Borel, Sollberger, un autre encore peut-être, à dire *non* fermement.)

\* \* \*

Puisque je parlais d'intelligence du cœur, me voici bien embarrassé : dois-je vous répéter que si j'étais vous, je lirais sans plus tarder le roman d'Emile Ajar, « La vie devant soi », qui réussit ce tour de force de faire parler sans fausse note un enfant (un petit Arabe recueilli par une vieille Juive) ? Ou vous recommander le livre *essentiel* (pour vous, pour nous tous) de Jean Ziegler : « Les vivants et la mort » ?

J. C.

## Quarante-cinq heures: Un combat d'arrière-garde

« Il n'existe aucun indice permettant d'affirmer que le travailleur ayant, par exemple, un horaire de quarante-six heures par semaine, considère cela comme une corvée vraiment insupportable »...

« L'Etat ne saurait oublier non plus l'existence des travailleurs indépendants et cadres supérieurs; des diminutions prématurées de la durée légale du travail qui provoqueraient des réductions d'horaires effectives ne feraient que creuser l'écart existant entre ces derniers et les autres travailleurs; cela ne ferait qu'entamer davantage encore l'attrait exercé par une activité indépendante ou des postes dirigeants »...

« Les milieux qui réclament aujourd'hui une dimi-

### Le travail hebdomadaire dans l'industrie en pourcentage des travailleurs pratiquant les divers horaires

Heures	2e trimestre 1970	2e trimestre 1974	2e trimestre 1975
Moins de 44	11,1	18,5	29,5
44	41,4	38,6	35,7
De 44 à 46	22,8	24,3	23,7
46 et plus	24,7	18,6	11,0
Total	100,0	100,0	100,0

nution de la durée du travail ne seraient pas prêts à admettre, une fois l'économie relancée, un nouvel afflux massif de travailleurs étrangers »...

« Un certain nombre de limitations de l'appareil de production, participant du concept de « redimensionnement », se sont avérées inévitables et elles se sont déjà produites pour l'essentiel. Une fois réalisé cet assainissement somme toute modéré, il restera nécessaire de maintenir intact ce potentiel de travail. La prolongation de la période consacrée à la formation et l'augmentation du nombre des rentiers contribuent déjà à diminuer l'offre de travail. Toute réduction surtout légale

des horaires de travail contribue à restreindre encore cette offre et à augmenter les frais de salaire. Il ne peut que s'ensuivre une détérioration de notre capacité concurrentielle avec tous les inconvénients que cela implique en dernier ressort pour la collectivité »...

### Imperturbable SDES

Alors que la VPOD suggère à l'Union syndicale suisse de lancer une initiative populaire en vue de l'introduction progressive de la semaine de quarante heures sans diminution de salaires, alors que le congrès de l'Union PTT vient de voter, parmi d'autres résolutions, la revendication d'une réduction, par étapes, de la durée du travail à quarante heures par semaine (on sait que l'initiative du POCH sur le même sujet est encore pendante), la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), porte-parole du patronat helvétique recense imperturbablement les arguments qui militent en faveur du maintien de la semaine de quarante-six heures !

Comme on le voit à travers les quelques échantillons de l'argumentation patronale cités plus haut,

## Le soleil pour la RFA, l'atome pour la Suisse

Le soleil suisse ne vaut pas le soleil allemand. C'est ce que vont tenter de démontrer au Conseil fédéral les experts de Brown Boveri pour justifier leur récent rapport sur les possibilités de diversification des sources d'énergie dans notre pays (DP 335), rapport qui ne faisait qu'une maigre place à l'énergie solaire.

Quels autres propos pourraient du reste tenir ces éminents spécialistes, puisqu'ils viennent par ailleurs de convaincre les hautes sphères gouvernementales ouest-allemandes de l'efficacité de la méthode Brown Boveri de chauffage d'eau par énergie solaire ? Le ministre de la Recherche et de la Technologie de RFA vient en effet de déclarer que l'utilisation de l'énergie solaire offrait de bonnes chances dans les conditions météorolo-

mis en valeur par la SDES dans un de ses derniers bulletins, tout est bon pour justifier l'injustifiable ! Du chantage au retour des travailleurs étrangers à la discrimination faite à l'égard de ces misérables titulaires de postes dirigeants, en passant par la joie du travailleur à qui l'on accorde de rester quarante-six heures à l'usine... sans compter la sacro-sainte « capacité concurrentielle helvétique », dont le maintien s'accommoderait des mesures d'« assainissement » des entreprises et du chômage que l'on sait, mais pas de la satisfaction d'une des aspirations les plus légitimes de la classe ouvrière !

### Les raisons d'un retard

Est-ce à des arguments de cette indigence-là que l'on doit les hésitations du Conseil fédéral à porter officiellement la durée du travail hebdomadaire de quarante-six à quarante-cinq heures (sur la base d'une compétence accordée à l'exécutif central depuis déjà sept ans) ? Ou subit les contrecoups d'un combat d'arrière-garde sur les quarante-cinq heures pour retarder le plus possible l'inévitable débat sur les quarante heures...

giques prévalant en République fédérale allemande... Et il faisait allusion aux résultats extrêmement prometteurs d'une étude expérimentale de la succursale de BBC à Mannheim, révélant qu'un collecteur de chaleur solaire de trois mètres carrés, alimentant un réservoir de cent soixante litres, permettrait de remplacer le mazout par le soleil de mars à octobre dans une proportion de 70 à 75 pour cent.

### De nouvelles vacances

D'ici à ce que les Helvètes, toujours sur le conseil de BBC, abandonnent les plages méditerranéennes en été pour aller se bronzer outre-Rhin, il n'y a qu'un pas.

## Publicitas a le bras long

Les profonds remaniements rédactionnels et techniques à l'ordre du jour dans le trust Lousonna (« 24-Heures », Tribune de Lausanne », entre autres) sont aussi fonction de la bonne volonté de Publicitas. C'est la bâloise « National Zeitung » qui en faisait état la semaine dernière dans un article signé Urs P. Gasche. Et cette analyse se confirme à lumière de plus récentes décisions prises à Lausanne sur l'avenir des deux plus importants quotidiens romands. Une fois de plus, les lecteurs d'outre-Sarine auront eu la primeur de renseignements touchant la presse romande !

On sait que l'un des points importants de la restructuration de la « Tribune-Le Matin » était, à l'origine, un changement de format, qui aurait inévitablement entraîné une répartition différente de la matière rédactionnelle, présentée alors sous une forme plus condensée et plus accrocheuse. Publicitas a donc mis son veto à cette mutation : la TLM ne paraîtra pas sous le format réduit de « Blick », car la standardisation des annonces est un impératif auquel on ne saurait déroger. Un sondage entrepris auprès des lecteurs avait pourtant permis de dégager une très légère majorité pour la mini-formule projetée...

### Cinq rédacteurs en chasse

Pendant que nous y sommes, les autres indications fournies par la NZ et qui cernent les contours rédactionnels de la « nouvelle » TLM qui pourrait apparaître sur le marché dès le début de l'année prochaine : la rédaction des sports et de la politique étrangère sera identique pour « 24-Heures » et pour la « Tribune », mais les rédacteurs concernés ne signeront qu'une seule fois (dans l'un des deux quotidiens) pour que le lec-

teur n'ait pas l'impression de lire des textes à double ; les rédactions locales, régionales et suisses resteront soigneusement distinctes, tandis que cinq journalistes seront affectés à la recherche quotidienne d'exclusivités qui feront l'originalité de la TLM... et ses principaux arguments de vente.

Une autre note de Urs P. Gasche qui fait également un rapide survol des conditions économiques dans lesquelles se trouvent les principaux quotidiens lémaniques. A l'imprimerie de la « Tribune de Genève », 30 des employés de l'imprimerie travaillent actuellement à temps partiel (quatre jours par semaine) ; les caisses de chômage et des prestations spéciales de l'employeur leur garantissent au moins 90 % de leur salaire ; les syndicats se seraient entendus pour taire l'introduction de ce travail réduit.

### La manière forte au « Luzerner Tagblatt »

En Suisse allemande également, Publicitas est à la pointe de l'actualité dans le secteur de la presse pour son rôle important dans l'imbroglio étonnant des journaux lucernois.

On se souvient qu'en 1974 Publicitas, pour « sauver » le « Luzerner Tagblatt » (radical), avait racheté le paquet d'actions (80 %) détenu par l'ancien conseiller national zougnois et PDG de Landis et Gyr (encore lui !) Andreas Brunner dans l'imprimerie Keller, editrice du dit journal. A titre d'« actionnaire temporaire », avait alors proclamé l'agence de publicité. Un provisoire qui dure encore aujourd'hui : les cercles radicaux ne semblent pas décidés à s'engager dans cette galère...

Mais le plus significatif est le pragmatisme dont fait preuve Publicitas dans cette affaire. Car depuis deux ans, précisément depuis que Publicitas s'est imposé avec un plan draconien de rationalisations et d'économies, la situation a considérablement évolué au « Luzerner Tagblatt » (alors

que Publicitas n'est représenté au sein du conseil d'administration de l'imprimerie Keller que par son directeur Urs Mettler qui côtoie là l'élite de la finance et de la politique radicale lucernoise). Témoignent particulièrement du changement de climat intervenu, les dernières décisions prises : à l'imprimerie Keller, 33 employés viennent d'être licenciés, sur les 166 que comptait l'entreprise ; à la clef de cette épuration, le transfert de l'impression du « Luzerner Tagblatt » sur les rotatives du très catholique « Vaterland » ; ce transfert de l'organe radical (pour autant déjà en pool d'annonces avec son concurrent local) sur les presses catholiques a fait grincer des dents à Lucerne...

— Dans la « Weltwoche », un rêve du columnist de service (Markus M. Ronner) qui raconte un sondage d'opinion sur la qualité des lecteurs de la presse suisse alémanique ; quelques pointes : la « Weltwoche », lue par ceux qui dirigent notre pays, la « Neue Zürcher Zeitung », lue par ceux qui croient diriger notre pays, la « National Zeitung », lue par ceux qui croient qu'ils devraient diriger notre pays.

### La confession d'Andreas Brunner

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », à noter deux articles particulièrement intéressants. Le premier revient sur les élections à travers une enquête sur la façon dont on devient conseiller national, pourquoi on veut le devenir, et ce que l'on fait pour atteindre ce but ; le tout à travers quelques interviews, en particulier celle du PDG de Landis et Gyr, Andreas Brunner, dont l'échec a été l'un des faits saillants du dernier week-end électoral. Le second, dans la série « juridique » dont nous avons déjà relevé l'importance, fait le point de la situation légale d'un couple dont l'union n'a pas été sanctionnée par un mariage (comment adopter un enfant, par exemple).